ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 327

présenté par M. Rolland, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« de l'établissement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision rédactionnelle.